

REPUBLIQUE DU BENIN
-----@-----
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-----@-----

DECRET N° 2011-468 DU 08 JUILLET 2011

Chargeant Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'intérim de Monsieur **Eric Kouagou N'DA**, Ministre des Enseignements Maternel et Primaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2011-450 du 28 mai 2011, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 22 au 26 juin 2011, Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, **Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, Monsieur **Eric Kouagou N'DA**, pendant son absence ;

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 08 juillet 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr. Boni YAYI

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – MEMP 4 – MESRS 4 – Autres
Ministères 24 – Départements 06 – JO 1.